



Temps de travail

Le gouvernement donnera l'exemple en récrivant lui-même, dans le projet de loi El Khomri, la partie du code du travail consacrée au temps de travail. Une "commission de refondation du code du travail", qui sera instituée par le projet de loi, devra ensuite récrire, sur le même modèle, les autres chapitres.

La mission Badinter comprend 9 membres. Aux côtés de l'ancien garde des Sceaux, figurent Olivier Dutheillet de Lamothe et Yves Robineau (Conseil d'État), Alain Lacabarats et Jean-Yves Frouin (Cour de cassation), ainsi que les universitaires Françoise Favennec-Héry et Antoine Lyon-Caen. La magistrate Laurence Pécaut-Rivollier et la conseillère d'État Gaëlle Dumortier seront les deux rapporteuses de la mission. □

La mission Badinter prête à s'attaquer à la réforme du code du travail

Acteurs publiques, 24.11.2015

La mission confiée à l'ancien garde des Sceaux pour définir le "socle" de droits garantis du futur code du travail devra rendre ses travaux avant le 15 janvier, selon sa lettre de mission signée le 24 novembre par le Premier ministre. Un projet de loi doit être présenté début mars en Conseil des ministres.

Neuf membres désignés pour une mission d'ampleur : réformer le code du travail pour donner plus de souplesse et de compétitivité aux entreprises, et donc stimuler la croissance. Annoncée par l'exécutif au début du mois de novembre, cette "mission des sages", présidée par l'ancien garde des Sceaux Robert Badinter, a été installée le 24 novembre par la ministre du Travail, Myriam El Khomri.

Ses conclusions sont attendues "avant le 15 janvier", précise la lettre de mission du Premier ministre, Manuel Valls, et seront intégrées dans le projet de loi que la Rue de Grenelle devra "présenter en Conseil des ministres début mars".

Droits fondamentaux

"La mission a pour objectif de définir les principes ayant vocation à constituer le socle de l'ordre public du nouveau code du travail", écrit Manuel Valls. Il s'agit de "dégager les principes juridiques les plus importants à vos yeux qui constituent le fondement même de l'ordre public en matière sociale", précise le Premier ministre.

Le gouvernement compte donner en deux ans une nouvelle architecture au code du travail, autour de trois piliers : les droits fondamentaux, définis par la mission Badinter, le champ ouvert aux négociations de branches ou d'entreprises, et le droit applicable en l'absence d'accord.